



**Question Orale de Philippe NOGRIX, Sénateur de l'Ille et Vilaine, sur la  
cohérence des dispositifs d'Aides Publiques aux entreprises.**

Mercredi 24 janvier 2007

Monsieur le Ministre,

Les aides publiques aux entreprises ont fait, au cours de ces derniers mois, l'objet d'une **littérature aussi abondante qu'inspirée**. Ainsi, le rapport, l'an passé, du Conseil d'Orientation de l'emploi, constatait déjà **l'absence de gouvernance d'ensemble** et confirmait par ses chiffres et ses analyses ce que les destinataires des dispositifs pouvaient déjà constater par eux même : faiblesse des évaluations, opacité, technicité, poids de la procédure... A titre d'exemple, je mentionnerais toute la difficulté pour une entreprise aujourd'hui, de prouver qu'elle remplit bien les critères d'éligibilité à un statut comme celui de « *jeune entreprise innovante* ».

Tout près de nous, la presse d'hier a rendu compte de l'étude réalisée à la demande du Premier Ministre. Les diagnostics –chiffrés– sont à l'avenant : les aides publiques aux entreprises, toutes origines cumulées (Etat, collectivités locales, Union européenne) c'était, en 2005, 65 milliards d'euros. L'Etat y consacre pour sa part, entre dépenses budgétaires, coups de pouce fiscaux et allègements de charges, pas moins de 57 milliards.

Ce n'est pas le montant qui nous interroge. **L'aide aux entreprises constitue autant de leviers qui relaient les priorités publiques en matière d'emploi, d'innovation, d'exportation, d'aménagement du territoire**. Ce qui pose problème et question, c'est la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et l'effectivité de ces aides. **L'étude recense pas moins de 6000 dispositifs, sans gouvernance globale ni concertation, éparpillés, éclatés, selon les ministères ou les territoires**. Les « redondances » ou même les « contradictions » pointées par le rapport, de ce point de vue, n'étonneront personne. Par exemple, on recense 120 dispositifs d'aide à la création d'entreprise. Dans les faits, les auteurs soulignent que 10% seulement de celles qui se créent en bénéficient.

Il ne faut pas s'étonner alors, que 80% du montant total des aides ne soit de fait, affecté aux grandes entreprises. Or, s'il est bien un objet à assigner à l'aide publique en ce domaine, c'est d'encourager et promouvoir l'effort et l'essor des PME qui savent donner au capitalisme son meilleur visage : création d'emplois, irrigation du territoire, responsabilité sociale...

Ma question est la suivante. Après les structures, les rapports, les études, il faut à présent agir. L'occasion vous en est donnée dès la prochaine Conférence nationale des finances publiques, en créant au sein du Conseil d'orientation un comité permanent pour la

régulation et l'évaluation des aides aux entreprises comme le préconise cette étude. Au-delà, bien au-delà, comment comptez vous faire, Monsieur le Ministre pour rationaliser le système actuel et le rendre plus lisible pour ses destinataires? **Quelle doit être l'articulation des rôles et des tâches entre une politique nationale et l'ensemble des niveaux de décision existant ?**